



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 mai 2023

Etaient présents : M. Philippe ARCHIMBAUD, Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND,

Absente : Mme Anne-Christine WO-YEN

Procurations : M. Guy DALMASSO à M. Gilbert CHAREYRON, Mme Ilona DUMAS à M. Christian PERRIER, M. Jean-Louis BOREL à M. Jean-François CHARRY.

Secrétaire de Séance : Mme Annie BOUIX

M. Le Maire demande au conseil municipal l'adjonction d'une délibération supplémentaire arrivée en mairie après l'établissement de la convocation.

Le conseil accepte à l'unanimité

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2023 et désignation du secrétaire de séance.
2. Subventions 2023 aux associations
3. Incorporation d'un bien vacant sans maître dans le domaine communal
4. Dénomination de 2 nouvelles rues
5. Demande de subvention au titre des amendes de police 2023
6. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2023

Approuvé à l'unanimité

2. Subventions 2023 aux associations

Le Conseil Municipal a étudié l'ensemble des demandes de subventions parvenues en Mairie. Soucieux de poursuivre son aide effective aux associations locales, départementales ou régionales qui œuvrent dans les domaines sociaux, culturels ou sportifs, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de chacune d'entre-elle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2023 suivantes :

Demandes reçues	Montants demandés	Subventions accordées 2023	Votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
DON DU SANG	0€	300€	à l'unanimité		

FNACA	150€	150€	à l'unanimité		
FSE (collège Daniel Faucher)	300€	300€	à l'unanimité		
LES PRE-SIGNOL	300€	300€	à l'unanimité		
ACAL	350€	350€	à l'unanimité		
IDÉE	0€	report	à l'unanimité		
APF	0€	0€	à l'unanimité		

M. Gilbert CHAREYRON s'est retiré pour le vote concernant l'ACAL et Les Pré Signol.

Mme Sophie DURET et M. Christian PERRIER se sont retirés pour le vote concernant Les Pré Signol.

Concernant l'Association IDÉE, le Conseil Municipal reporte l'attribution de la subvention à une prochaine séance. Les éléments fournis par l'association sont incomplets. Il sera donc demandé à l'association IDÉE de préciser sa demande (montant souhaité, compte de résultat 2022 et prévisionnel 2023 détaillés)

3. Incorporation d'un bien vacant sans maître dans le domaine communal

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs ;

Vu l'arrêté municipal n°2022-09 portant constatation de la vacance d'un bien, affiché en mairie du 26/09/2022 au 26/03/2023 ;

M. Le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire du bien, parcelle AB 182 d'une contenance de 275m², ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ce bien peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Adoptée à l'unanimité

4. Dénomination de 2 nouvelles rues

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Cette délibération a été prise en conseil municipal, le 13 mars 2018.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'y ajouter une impasse et un chemin, non nommés.

Les noms proposés sont : **Impasse de la Barbotine**

Chemin de Loret

Adoptée à l'unanimité

5. Demande de subvention au titre des amendes de police 2023

M. Le Maire explique au conseil municipal qu'une partie du produit des amendes de police est répartie par décision du Conseil départemental.

A ce titre, une dotation au titre de l'année 2023 pourra être attribuée pour la commune de Cliousclat sur justification de travaux d'amélioration de la sécurité routière.

M. Le Maire explique que des panneaux de sécurisation seront installés sur la commune.

Ces installations rentrent dans le cadre des amendes de police.

Il convient donc de solliciter l'attribution des amendes de police 2023 auprès du Département de la Drôme.

Adoptée à l'unanimité

6. Questions diverses : néant

7. Informations diverses :

- **3^{ème} tranche des travaux de la poterie** : Le marché de consultation des entreprises a été déposé en ligne
- **Don** : La commune a reçu en don un tableau du peintre Dominique COFFIGNIER.
- **Boîte à idées** : une demande a été faite pour que la commune mette à disposition un escabeau dans la salle des fêtes. Le conseil Municipal n'est pas favorable pour des raisons de sécurité.
- **Exposition de Jean-Raymond MEUNIER** : du 15 au 31 mai 2023 à la salle des expositions. Vernissage le 19 mai à 18h00

Fin de la séance à 20h20

Signature du Maire



Signature du secrétaire

